



Décision de radiodiffusion CRTC 2011-477

Version PDF

Ottawa, le 9 août 2011

Diverses entreprises de programmation de radio
Gatineau (Québec)

Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio énoncées à l'annexe de la présente décision du 1^{er} septembre 2011 au 31 mars 2012. Les licences sont assujetties aux modalités et **conditions de licence** en vigueur dans les licences actuelles.
2. Les demandes de renouvellement de ces licences ont été publiées dans *Avis d'audience*, avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-188, 16 mars 2011. Toutefois, le Conseil ne sera pas en mesure de se prononcer sur ces demandes avant que les licences n'expirent.

Secrétaire général

**La présente décision doit être annexée à chaque licence.*

Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2011-477

Entreprises de programmation de radio renouvelées par voie administrative jusqu'au 31 mars 2012

Titulaires	Stations
Stations de radio commerciales	
Astral Media Radio inc.	CKTF-FM Gatineau (Québec)
RNC MÉDIA inc.	CFTX-FM Gatineau (Québec)